

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le treize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de la Mothe-Achard, dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit octobre, s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de la Mothe-Achard sous la présidence de Monsieur GRACINEAU Daniel, Maire de la commune de la Mothe-Achard.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GRACINEAU Daniel – M. VALLA Michel – Mme BRIANCEAU Claire – Mme GUILLOTEAU Christine – M.  
RETAILLEAU Didier – M. CAILLAUD Martial – Mme PINTAUD Colette – M. GAUDIN Gilbert – Mme BENOIT Valérie – Mme  
LAIDET Géraldine – M. CITEAU Jean-Pierre – Mme DE MARCELLUS Véronique – Mme KARCHER Nathalie – M. PANIER  
Nicolas – M. ONILLON Mickaël – Mme VIGIER Vanessa – M. CABANETOS Christophe – Mme PRUVOST Lynda – Mme LENNE  
Alice – M. BONNAUD Jérôme – Mme GOGUET Elodie – M. REMAUD Benoist.

### ÉTAIT ABSENT ET EXCUSE :

M. PIVETEAU Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BENOIT Valérie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

#### ► SyDEV : rapport d'activités année 2013, délibération n°D-2014-111:

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal n'a aucune remarque à formuler sur le rapport d'activités de l'année 2013 du SyDEV.

#### ► SyDEV : travaux neufs d'éclairage : rue des Ajoncs, délibération n°D-2014-112:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **Accepte** les travaux effectués sur l'armoire n°11 située rue des Ajoncs pour un montant à la charge de la commune de 506€.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties et le **charge** de la bonne exécution de la présente décision.

#### ► SyDEV : travaux de rénovation : rue Antoine de la Bassetière, délibération n°D-2014-113:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **Accepte** les travaux effectués suite à la visite d'entretien n°2 du SyDEV en août 2014, pour un montant à la charge de la commune de 468€.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties et le **charge** de la bonne exécution de la présente décision.

#### ► SyDEV : travaux neufs d'éclairage : suite aménagement rue de la Forêt, délibération n°D-2014-114:

L'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- ✚ **Décide** d'effectuer des travaux neufs d'éclairage en vue de l'aménagement de la rue de la Forêt.
- ✚ **Accepte** le montant de la participation communale au SyDEV qui s'élève à la somme de 9 220€.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties et le charge de l'application de la présente décision.

#### ► SyDEV : extension : aménagement parking école, délibération n°D-2014-115:

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- ✚ **Décide** d'effectuer des travaux d'extension du réseau électrique et des réseaux de communications électroniques en vue de l'aménagement d'un parking pour l'école publique.
- ✚ **Accepte** le montant de la participation communale au SyDEV qui s'élève à la somme de 15 029€.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties et le charge de l'application de la présente décision.

#### ► SyDEV : travaux neufs d'éclairage : aménagement parking école, délibération n°D-2014-116:

L'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- ✚ **Décide** d'effectuer des travaux neufs d'éclairage en vue de l'aménagement du parking de l'école publique.
- ✚ **Accepte** le montant de la participation communale au SyDEV qui s'élève à la somme de 4 505€.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties et le charge de l'application de la présente décision.

#### ► CCPA : création d'un service commun « Urbanisme : instruction des demandes d'ADS », délibération n°D-2014-117:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **Approuve** la création du service «Urbanisme – Instruction des demandes d'Application du Droit des Sols» commun géré par la Communauté de Communes du Pays des Achards et mis à disposition de la Commune de la Mothe-Achard,
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service ci-annexée, avec la Communauté de Communes du Pays des Achards et toutes autres pièces nécessaires à ce dossier.

#### ► Présentation et approbation du Plan de Gestion de l'Herbe, délibération n°D-2014-118:

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Approuve** le Plan de Gestion de l'herbe (PGH), tel qu'il a été présenté ;
- ✚ **Charge** Monsieur le Maire d'apporter par la suite, les modifications ou adaptations au PGH qui seront nécessaires dans la mise en œuvre, ce document étant évolutif au vue de la réglementation notamment mais aussi dans la pratique.
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### ► Cession du bâtiment situé 7, Place des Halles, délibération n°D-2014-119:

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Décide** de retirer le bâtiment appartenant à la commune, situé au 7, Place des Halles de la vente ;
- ✚ **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

► **Présentation du plan de communication pour le centenaire et le spectacle d'Appel d'Air, délibération n°D-2014-120:**

Monsieur Martial CAILLAUD, Adjoint au Maire délégué à la communication, présente à l'Assemblée pour information, les plans de communication et diffusion des deux évènements suivants :

- Célébration du Centenaire
- Spectacle d'Appel d'Air

L'Assemblée prend acte de l'information et n'a aucune remarque à formuler.

► **Spectacle d'Appel d'Air : proposition de tarifs, organisation, billetterie, bar, délibération n°D-2014-121:**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Décide** de louer une sono au frais de la commune pour mettre à disposition du groupe Appel d'Air pour l'organisation du spectacle organisé le 29 novembre prochain.
- ✚ **Décide** de fixer les droits d'entrée pour ce spectacle au prix suivants : 6€ pour adultes, 4€ pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 10 ans.
- ✚ **Décide** de conventionner avec l'Office de Tourisme du Pays des Achards pour la réservation et l'encaissement des places pour ce spectacle.
- ✚ **Charge** la commission communication de promouvoir cet évènement.
- ✚ **Décide** de fixer les tarifs de vente de boissons et autres (régie de recettes pour l'encaissement de droits d'entrée et de recettes d'alimentation et de buvette de certaines animations ou évènements organisés par la municipalité) pour tous les évènements et autres manifestations comme suit :

- Soda, jus de fruit (au verre)	1€
- Bière	2€
- Vins, cidre (au verre)	1€
- Café, thé, chocolat	1€
- Part de gâteau	1,50€
- Crêpes (nature, sucre, Nutella, confitures, chantilly ...)	1,50€
- Bonbons, barres chocolatées	1€
- Bouteille eau (1.5l)	1€
- ✚ **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'**Autorise** à signer l'ensemble des documents nécessaires.

► **Budget Principal : décision modificative budgétaire n°2/2014, délibération n°D-2014-122:**

Martial CAILLAUD, Adjoint au Maire délégué aux finances, invite l'Assemblée à adopter la décision modificative suivante n°2/2014, relative au budget principal de l'année 2014, en votant par chapitre et par opération :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT – dépenses</b>	<b>0 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère générale	- 35 000 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	+ 35 000 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT – dépenses:</b>	<b>+ 7 100 €</b>
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	- 15 000 €
Chapitre 204 – Sub. Equi. Versées	+ 3 000 €
Chapitre 21 – Immo. corporelles	+ 19 100 €

<b>INVESTISSEMENT – recettes:</b>	<b>+ 7 100 €</b>
Chapitre 16- Emprunt	+7 100 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative n° 2/2014 au Budget Principal 2014.

► **Délégations:**

Le Conseil Municipal est informé des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le Maire n'a pas exercé son droit de préemption, depuis le 15 septembre 2014.

► **Questions diverses:**

- ❖ Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire part de leur retour sur la soirée annuelle de la Communauté des Communes du Pays des Achards.
- ❖ Prochaine commission travaux le 22 octobre prochain en vue de la prépa des BP 2015.
- ❖ Prochaine commission révision PLU le 17 octobre prochain.
- ❖ Il est demandé à l'Assemblée et plus particulièrement à la commission technique de réfléchir au sens de circulation piéton autour de Bibrou.
- ❖ Michel VALLA, Premier Adjoint rappelle les dates du téléthon : du vendredi 5 au dimanche 7 décembre prochain. Il informe que l'ensemble des élus seront sollicités sur les trois jours pour mener à bien l'organisation de cette manifestation.
- ❖ Nicolas PANIER, conseiller municipal fait part à l'Assemblée de sa réflexion sur un nouveau plan de déplacement urbain sur la zone du futur collège public et de la piscine. Il présente, sur plans, les difficultés de circulation rencontrées aujourd'hui, à venir avec le collège et les solutions envisagées ou envisageables pour une circulation plus fluide et moins dangereuse dans certaine rue.

**Séance levée à 23H40.**